

LETTRE D'INFORMATION A TOUS LES BLANZEENS

Trois zones sur le territoire de la commune pourraient recevoir un parc éolien :

- Zone Nord : Les Teignouses
- Zone à l'Est : La Chassagne
- Zone Sud-Ouest : Balluc

La zone nord étant écartée depuis l'abandon du projet de la Société Alstom, un développeur de la Société Volkswind s'est intéressé à l'étude d'un projet sur les deux autres zones.

Au printemps 2015, ce dernier développeur a informé la mairie que des contacts avaient été pris avec les propriétaires et exploitants des parcelles visées par ce projet.

Un projet éolien est un contrat privé signé entre une société privée et des propriétaires fonciers.

Par la suite, à la mi-septembre, un rendez-vous a été demandé par la Société Volkswind avec le Maire et les Adjoints. A l'issue de cette rencontre, une réunion d'information pour le Conseil Municipal a été programmée le Jeudi 1er Octobre 2015.

Au cours de la séance de Conseil Municipal suivante, le Jeudi 08 Octobre 2015, la délibération suivante a été prise :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le huit octobre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Blanzay se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 02 Octobre 2015

ETAIENT PRESENTS : Mrs CORDEAU, JOIE, MASSARD, MERIGOT, PRADEL, PROVOST, ROUSSEAU et Mmes AUTET, BEALU, DEROUET, DOUX, GRANGER, MASSE-BOES et SURREAUX

ABSENT EXCUSE : Mr TRIQUET

ETUDE DE FAISABILITE D'UNE FERME EOLIENNE

Mesdames SURREAUX Isabelle, DOUX Annie, GRANGER Annick et Messieurs PROVOST Jean-Claude et ROUSSEAU James quittent la salle de réunion et ne prennent part ni au débat et ni au vote.

Monsieur le Premier Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal la réunion en date du 1^{er} Octobre 2015, à laquelle la Société Volkswind France de Limoges (87100) est venue présenter aux conseillers municipaux un projet de ferme éolienne sur le territoire de la commune de Blanzay.

Le Conseil Municipal, considérant :

- La nécessité de développer des énergies propres, renouvelables et réversibles,
- Que l'installation constituera une rentrée financière pour la commune et ses habitants
- Qu'à plusieurs reprises, tout au long du développement du projet, la commune devra à nouveau émettre son avis

DONNE un avis favorable. par 6 bulletins oui, 2 non et 1 nul, à la Société Volkswind France pour l'étude de faisabilité d'une ferme éolienne sur la commune, si la Société Volkswind France s'engage par écrit à ne pas poursuivre le projet éolien si un référendum local est négatif à l'issue d'une phase d'études, d'information et de consultation de 18 mois

- **NOMME** Messieurs Daniel MERIGOT, Stéphane PRADEL et Mesdames Alexandrine BEALU, Béatrice DEROUET et Gwenaëlle AUTET, membres du Comité de Pilotage concernant ce projet éolien

- **DONNE** pouvoir au 1^{er} Adjoint pour signer les documents permettant la bonne réalisation du projet éolien, notamment la convention d'utilisation des chemins et la convention de servitudes. Il est entendu que les autorisations consenties ne s'appliqueront qu'en cas de concrétisation du projet, dûment autorisé par les services de l'Etat et conforme à la réglementation

Pour copie certifiée conforme,
Le 1^{er} Adjoint,

Il faut rappeler que le Conseil Municipal n'a qu'un avis consultatif sur la question. A la fin de toutes les études, seul le Préfet a la compétence pour donner l'autorisation à l'aboutissement d'un tel projet.

Un comité de pilotage encadré par le développeur éolien œuvrera à un dialogue constructif pour le développement concerté de l'étude de faisabilité du projet. Il devrait intervenir d'ici la fin de l'année si celui-ci respecte les engagements de la délibération. Son ouverture à la population civile blanzéenne devra être envisagée à chaque étape du projet.

Pour tout autre renseignement, merci de bien vouloir s'adresser directement à la Société Volkswind à l'adresse mail suivante :

limoges@volkswind.com

